



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

22 décembre 2015

L'INDUSTRIE CANADIENNE DES ASSURANCES DE PERSONNES PUBLIE LES RÉSULTATS DU DISPOSITIF DE MUTUALISATION DU COÛT DES MÉDICAMENTS ONÉREUX

En 2014, le coût de la prise en charge des médicaments très chers et récurrents par les régimes d'assurances de personnes s'est accru de 45 p. 100 par rapport à 2013. C'est ce qu'a fait savoir aujourd'hui la Société canadienne de mutualisation en assurance médicaments (SCMAM), organisme à participation volontaire regroupant les assureurs de personnes canadiens qui se partagent le coût des traitements médicamenteux onéreux et récurrents.

« Il est certain que beaucoup de Canadiens n'auraient pas accès aux traitements dont ils ont besoin sans l'aide d'un dispositif comme la SCMAM, explique Dan Berty, directeur général de l'organisme. Nombre d'employeurs, surtout parmi les petites et moyennes entreprises, ne pourraient sans doute pas absorber l'impact de la prise en charge des traitements médicamenteux extrêmement chers, de plus en plus nombreux sur le marché. »

Les maladies auto-immunes demeurent le principal facteur responsable de la hausse des coûts. Mais l'arrivée sur le marché de nouveaux traitements pour des maladies comme la fibrose kystique a eu elle aussi une incidence majeure. « Notre industrie souhaite bien sûr continuer de faciliter l'accès à ces traitements qui aident à sauver des vies, et la SCMAM est un outil important pour atteindre cet objectif », d'ajouter M. Berty.

Vu l'absence de programme de couverture des médicaments onéreux au pays, les assureurs vie et maladie ont uni leurs efforts pour partager le coût des traitements médicamenteux très chers et récurrents, et ainsi protéger les régimes d'assurance médicaments privés entièrement assurés du plein impact financier des médicaments en cause. Par son initiative, l'industrie a agi de façon à mettre les employeurs, et par le fait même les salariés, à l'abri des répercussions financières dévastatrices que peut avoir ne serait-ce qu'une seule demande de règlement récurrente relative à un médicament onéreux sur la viabilité d'un régime d'assurance médicaments complémentaire.

Au sujet de la SCMAM

La Société canadienne de mutualisation en assurance médicaments est une entité sans but lucratif créée par les assureurs offrant de l'assurance maladie complémentaire au Canada en vue de faciliter l'obtention d'une couverture abordable à tous les régimes d'assurance médicaments complémentaire entièrement assurés, tout en maintenant un marché de l'assurance maladie concurrentiel.